

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au Centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, le **mercredi 14 novembre 2018**, à laquelle sont présents :

Mme Lyne Deschamps	Présidente
Mme Johanne Hogue	Vice-présidente du comité exécutif
Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente du conseil des commissaires
M. Michael Averill	
M. Robert Bergeron	
Mme Louise Bertrand	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Lyne Deschamps, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 37).

Arrivée de la commissaire, Mme Michelle Le Quellec

Il est 18 h 38.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

247^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Brigitte Provost :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis :

Ordre du jour

Le projet de l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 – *Adoption*
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Période de questions – Commissaires
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 **Service des ressources éducatives**
 - 8.1 Calendrier scolaire 2020-2021 – Processus ([doc. 8.1](#))
- 9.0 **Service des ressources humaines**
 - 9.1 Nomination – Régisseur des services administratifs au service des ressources matérielles – *Adoption* ([doc. 9.1](#))
 - 9.2 Nomination – Direction Polyvalente des Monts ([doc. 9.2](#))
- 10.0 **Service des ressources financières**
 - 10.1 Régime d'emprunt à long terme 2018-2019 – Demande au MÉES – *Adoption* ([docs 10.1](#))
- 11.0 Correspondance – *Information* – Rapports
- 12.0 Affaires diverses
- 13.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 – *Adoption*

Documents déposés :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018](#)

248^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018 a été transmis aux membres du comité exécutif plus de six (6) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont;

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément aux articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions – Public

Aucune question

6.0 Période de questions – Commissaires

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, fait part de problèmes informatiques.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, propose que ce questionnement soit discuté lors de la séance du conseil des commissaires.

7.0 Comité de parents

Aucun sujet

8.0 – SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 Calendrier scolaire 2020-2021 – Processus

La directrice du service des ressources éducatives fait une présentation d'un document illustrant le processus de consultation pour l'élaboration des calendriers scolaires.

249^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Bernard Bouclin, que la date de l'Halloween soit considérée dans les critères d'élaboration des calendriers scolaires afin qu'il soit possible de tenir compte de cette date pour la détermination de journées pédagogiques.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

9.0 – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Huis clos

250^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de siéger à huis clos pour l'étude des points suivants de l'ordre du jour :

9.1 « Nomination – Régisseur des services administratifs au service des ressources matérielles – *Adoption* » et 9.2 « Nomination – Direction Polyvalente des Monts ».

Il est 18 h 44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

251^e RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Johanne Hogue, de revenir en assemblée régulière.

Il est 18 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 Nomination – Régisseur des services administratifs au service des ressources matérielles – Adoption

252^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs conférant au comité exécutif celui de procéder à la nomination du personnel cadre;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la politique de gestion des cadres de la CSL;

ATTENDU que les conditions d'emploi afférentes au poste de régisseur des services administratifs au Service des ressources matérielles sont déterminées conformément audit règlement et à ladite politique précités;

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs des gestionnaires 2018-2019 en vertu de la 484^e résolution du conseil des commissaires adoptée le 9 mai 2018;

ATTENDU les dispositions de la politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides telle qu'en vigueur et plus particulièrement le processus d'affectation, de mutation et de sélection qui y est décrit;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de régisseur des services administratifs au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Sylvie Laganière :

DE NOMMER monsieur Sylvain Légaré au poste de régisseur des services administratifs au Service des ressources matérielles, aux conditions d'emploi prévues au Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la politique de gestion des cadres de la CSL, pour entrer en fonction à une date à être déterminée par la direction générale;

DE SOUMETTRE monsieur Sylvain Légaré à une période de probation d'un an à compter de son entrée en fonction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière félicite M. Sylvain Légaré pour sa nomination au poste de régisseur des services administratifs au service des ressources matérielles.

9.2 Nomination – Direction Polyvalente des Monts

253^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs conférant au comité exécutif celui de procéder à la nomination du personnel cadre;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la politique de gestion des cadres de la CSL;

ATTENDU que les conditions d'emploi afférentes au poste de direction de la Polyvalente des Monts sont déterminées conformément audit règlement et à ladite politique précités;

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs des gestionnaires 2018-2019 en vertu de la 484^e résolution du conseil des commissaires adoptée le 9 mai 2018;

ATTENDU les dispositions de la politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides telle qu'en vigueur et plus particulièrement le processus d'affectation, de mutation et de sélection qui y est décrit;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction de la Polyvalente des Monts;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

DE NOMMER madame Stéphanie Leclerc au poste de directrice de la Polyvalente des Monts, aux conditions d'emploi prévues au Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la politique de gestion des cadres de la CSL, pour entrer en fonction à une date à être déterminée par la direction générale;

DE SOUMETTRE madame Stéphanie Leclerc à une période de probation d'un an à compter de son entrée en fonction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La présidente, Mme Lyne Deschamps, souhaite à Mme Stéphanie Leclerc du succès dans ses nouvelles fonctions.

Mme Leclerc adresse des remerciements au comité exécutif.

10.0 – SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.1 Régime d'emprunt à long terme 2018-2019 – Demande au MÉES – *Adoption*

Le directeur des ressources financières, M. Réjean Cloutier fait la présentation du point.

Pour l'exercice 2018-2019, un « Régime d'emprunts à long terme », permettant de procéder à des emprunts, devra être établi.

Ce régime d'emprunts doit être institué par résolution du comité exécutif.

La direction générale du financement et de l'équipement du MÉES ayant autorisé la Commission scolaire des Laurentides à établir un régime d'emprunts à long terme jusqu'à concurrence d'un montant de 10 883 000 \$, en 1, 2 ou 3 emprunts, à la demande du ministère pour l'exercice 2018-2019 (échéance : 30 septembre 2019), il y a lieu pour le comité exécutif d'adopter une résolution à cet effet.

Ce régime permettra au Gouvernement du Québec (Fonds de financement) de procéder à des emprunts à long terme pour la Commission scolaire des Laurentides.

Sommaire

- Le montant de l'emprunt à long terme est établi par le MÉES.
- Les modalités de l'emprunt sont négociées par Fonds de financement.
- Les emprunts (capital et intérêts) sont financés par le MÉES.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si l'allocation pour le maintien des bâtiments est en baisse comparativement aux années antérieures.

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, précise que celle-ci n'a pas baissé.

254^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les fonctions et pouvoirs délégués au comité exécutif relativement aux droits, pouvoirs et obligations d'emprunts à long terme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRO, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Laurentides (l'« **Emprunteur** ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 883 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et les modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « **Ministre** ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

SUR LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE, M. ROBERT BERGERON, IL EST RÉSOLU :

1. **QU'un** régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 883 000\$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze (15) mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants : la présidente du conseil des commissaires, la vice-présidente du conseil des commissaires, le directeur général et le directeur du service des ressources financières de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 Correspondance – *Information* – Rapports

Aucun sujet

12.0 Affaires diverses

Aucun sujet

13.0 Levée

255^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 18 h 59).

Me Louis Piché
Secrétaire général

Lyne Deschamps
Présidente